



Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025-2027

Introduction

Définition de l'accessibilité numérique

Le handicap, selon l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, est défini comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société qu'une personne peut subir dans son environnement, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- **Perceptibles** : par exemple, en facilitant la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur en proposant des équivalents textuels à tout contenu non textuel, et en créant un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure ;
- **Utilisables** : par exemple, en fournissant à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer et trouver le contenu, en rendant toutes les fonctionnalités accessibles au clavier et en laissant à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ;
- **Compréhensibles** : par exemple, en faisant en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible et en aidant l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- **Robustes** : par exemple, en optimisant la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à toutes et à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services numériques en ligne. Ainsi, L'Étudiant s'engage dans la mise en œuvre de l'accessibilité numérique sur son patrimoine numérique.

Prise en compte de l'accessibilité numérique

Politique d'inclusion des personnes en situation de handicap

L'Étudiant, inscrit dans la stratégie RSE « *ALL INVOLVED* » portée par le groupe Comexposium, affirme une volonté forte de promouvoir l'inclusion, l'accessibilité et l'égalité des chances pour l'ensemble de ses publics, notamment les personnes en

situation de handicap. Cette démarche s'articule autour de plusieurs engagements concrets.

Accessibilité des événements

L'Étudiant conçoit ses salons et manifestations en veillant à ce qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'accessibilité physique, d'accueil ou de médiation. Les équipes des exposants sont sensibilisées aux différents types de handicap afin d'assurer un accueil adapté. Le groupe propose également des dispositifs complémentaires pour améliorer l'accès à l'information, notamment :

- L'écoute des conférences à distance et interaction via messagerie ou visio sur les sites des salons ;
- Le déploiement de la traduction en Langue des Signes Française (LSF) des conférences à la demande ;
- La possibilité, pour les partenaires institutionnels, de créer des espaces dédiés au handicap au sein des événements.

Inclusion éditoriale et représentation

L'Étudiant intègre les enjeux de diversité et d'inclusion dans sa ligne éditoriale à travers le traitement régulier des sujets liés au handicap et à l'égalité des chances, mais également avec une vigilance sur la parité et la diversité dans le choix des intervenants, interviewés et témoins.

Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

L'Étudiant défend une politique inclusive et ouverte : toutes les offres d'emploi et d'alternance sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En la matière, le groupe favorise la diversité, la mixité et la lutte contre les discriminations.

Certaines prestations sont ainsi confiées à des structures œuvrant dans la réinsertion professionnelles, et des actions de sensibilisation interne renforcent la culture inclusive du groupe.

L'Étudiant s'engage pour l'accessibilité numérique

L'Étudiant poursuit ses engagements dans la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap en prenant en compte leurs besoins spécifiques face au numérique.

Alors qu'en France, près de 20% de la population est en situation de handicap, L'Étudiant met au cœur de ses priorités son engagement pour assurer à toutes et à tous un accès à ses services numériques, à travers leur mise en conformité et en accessibilité.

A ce titre, ce schéma pluriannuel vise à définir une trajectoire de mise en conformité des applicatifs numériques prioritaires, conformément aux standards du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Ainsi, L'Etudiant a d'ores et déjà lancé cette démarche avec la prise en compte des critères d'accessibilité numérique lors de la refonte du site principal en 2025. Les équipes éditoriales sont sensibilisées à l'utilisation d'un langage clair. Des outils, tels que des boutons d'explication des acronymes, sont également mis en place.

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité

Ce présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, d'une durée de 3 ans (2025-2027), a pour objectif d'informer le public des moyens et actions mis en place par L'Etudiant pour rendre ses services numériques accessibles.

Il est associé à un plan annuel d'action présenté en annexe.

Ainsi, L'Etudiant a défini les objectifs suivants pour garantir l'accessibilité numérique :

- Désigner un référent en accessibilité pour piloter et superviser la prise en compte transversale de ce sujet ;
- Evaluer le patrimoine numérique existant en effectuant des audits de conformité sur ses services numériques (dont la liste est fournie dans ce schéma) ;
- Améliorer les services existants en effectuant des audits d'accessibilité et en mettant en place des mesures correctives, ainsi qu'un suivi et une validation par des experts ;
- Prendre en compte l'accessibilité numérique dès la phase de conception lors du déploiement de nouvelles fonctionnalités et de la refonte de certains parcours, et ce à toutes les étapes du projet ;
- Sensibiliser et former les équipes internes à la prise en compte du handicap et des normes associées dans la conception et le développement de projets numériques.

Ce schéma pluriannuel pourra être enrichi chaque année au moment de l'établissement du bilan du plan d'action annuel.

Organisation interne et gouvernance

Position fonctionnelle et missions du référent accessibilité numérique

L'Etudiant a pour objectif de désigner un référent accessibilité numérique d'ici fin 2025.

Son rôle est essentiel dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'accessibilité numérique. Ses missions seront :

- La promotion de l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques à toutes les parties prenantes ;
- La coordination et la planification des audits d'accessibilité des services en ligne afin de veiller à l'application des réglementations en vigueur ;
- L'organisation de formations et de sessions de sensibilisation pour les équipes ;
- La prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.
- La mise en place d'une veille sur les évolutions légales et technologiques pour rester conforme et à jour.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel seront placés sous sa responsabilité.

Organisation pour mettre en œuvre l'accessibilité numérique

Afin de suivre les sujets d'accessibilité numérique, des comités de pilotage RSE sont mis en place. Des groupes de travail dédiés ont été instaurés, en lien avec les équipes du numérique.

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- Une adaptation de l'organisation interne au sein des équipes techniques et de gestion des sites web concernés ;
- L'accompagnement des personnels ;
- Une modification des procédures de marchés ;
- La prise en compte des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les actions qui vont permettre d'améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble des sites.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Les équipes techniques sont composées de chefs de projet formés aux sujets d'accessibilité numérique. Ils ont pour rôle de suivre les sujets d'accessibilité numérique auprès des équipes concernées.

S'agissant des ressources financières affectées à l'accessibilité numérique, un budget spécifique a été prévu au sein de la direction RSE pour traiter du sujet.

Recrutement et compétences

A date, les compétences requises en matière d'accessibilité numérique ne sont pas encore définies dans les fiches de poste des collaborateurs intervenant sur les projets numériques. Une réflexion sera menée, conjointement avec le service RH, pour intégrer ces exigences, après une première étape de référencement des métiers concernés.

En phase de recrutement, une démarche sera également lancée afin d'intégrer des tests et des questions liées à l'accessibilité pour vérifier les compétences des futurs collaborateurs, notamment dans les entretiens techniques.

Traitement des retours utilisateurs

L'Etudiant met en place, à travers la déclaration d'accessibilité publiée sur son site internet principal, un moyen de contact dédié et unique à destination des personnes en situation de handicap. Cette adresse email, accessibilite@letudiant.fr, est partagée avec les équipes digitales, afin de traiter les retours.

Ce moyen de contact figure également sur des déclarations publiées sur des sites non encore audités.

Chaque demande sera étudiée au cas par cas afin d'adresser une réponse adaptée dans des délais raisonnables. Un process interne sera défini ultérieurement.

Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles

A date, aucune exigence d'accessibilité n'a été clairement définie dans la politique d'achat de L'Etudiant. Cependant, plusieurs démarches isolées ont déjà été lancées sur quelques contrats.

L'Etudiant souhaite homogénéiser et étendre cette démarche en :

- Identifiant les contrats et les prestataires concernés ;

- Réalisation un travail de recensement du niveau de maturité de l'accessibilité numérique chez les prestataires ;
- Rédigeant des clauses contractuelles qui pourront inclure des critères de notation pour les futurs contrats ;
- Envoyant des courriers aux prestataires actuels afin de collecter des éléments de preuve sur leur niveau de prise en compte de l'accessibilité numérique.

Aussi, une veille réglementaire sera effectuée pour adapter les clauses aux évolutions normatives.

Formation et sensibilisation à l'accessibilité numérique

En 2025, plusieurs formations dédiées à l'accessibilité numérique ont été dispensées, permettant notamment de couvrir l'ensemble des équipes techniques :

- 2 sessions de sensibilisation à l'accessibilité numérique (une demi-journée chacune) auprès de 33 collaborateurs, dont 3 membres du Comité de Direction ;
- 1 session pour les développeurs web (3 jours) ;
- 1 session auprès des chefs de projets web et UX/UI designers (1 jour).

Aussi, L'Etudiant a mis en place un module de sensibilisation à toutes les formes de handicap, pour l'ensemble de ses collaborateurs.

De nouvelles sessions de formation, ou des webinaires, pourront être planifiées si besoin, lors de l'arrivée de nouveaux collaborateurs.

Mise en œuvre de ressources externes et outillage

Recours à des expertises externes

Pour évaluer le niveau d'accessibilité de ses services numériques au regard du référentiel d'accessibilité applicable, L'Etudiant s'appuie sur des experts et auditeurs externes pour réaliser des audits d'accessibilité et pour être accompagné dans la prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets.

De la même façon, L'Etudiant fait appel à des organismes de formation spécialisés en accessibilité numérique pour former ses collaborateurs.

Outils techniques et moyens mis en œuvre

Au regard des formations suivies, les équipes ont pu mettre en place un certain nombre d'outils et de bonnes pratiques pour la prise en compte de l'accessibilité numérique :

- Installation du lecteur d'écran NVDA pour tester la restitution lors des phases de recette, couplée avec la navigation au clavier ;
- Revue des design patterns du W3C pour implémenter les composants et s'assurer de la compatibilité avec les technologies d'assistance ;
- Prise en compte de l'accessibilité numérique systématique dans chaque story (méthodologie agile) ;
- Mise en place d'une boîte à outils pour le respect des contrastes de couleurs ;
- Utilisation de plugins installés navigateurs tels que *headingsMap* et *ANDI* pour tester l'accessibilité.

Les équipes opérationnelles souhaitent aller plus loin en mettant une démarche d'intégration des exigences d'accessibilité numérique dans l'ensemble des *User Stories* (US) ainsi que dans le *Definition of Done* (DoD).

Les supports de formation sont mis à disposition des collaborateurs dans un espace partagé permettant d'avoir ces ressources à disposition en cas de besoin.

Lors de la refonte du site letudiant.fr, les équipes ont mis en place un design system afin de déployer un kit de composants réutilisables : ce design system a été revu et audité par une société externe spécialisée en accessibilité numérique. Ainsi, ces composants « nativement accessibles » permettront de garantir la maintenabilité au sein du projet.

Enfin, un guide de bonnes pratiques à l'accessibilité numérique a été rédigé, spécifiquement à destination des contributeurs qui correspondent à une population conséquente et variée.

Intégration de l'accessibilité numérique dans les projets

Prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets

La volonté de L'Etudiant est de prendre en compte l'accessibilité dès la phase de conception dans tous les nouveaux projets : cette ambition a pu être affirmée lors de la refonte du site letudiant.fr en 2025.

Ainsi, L'Etudiant a fait appel à un prestataire externe spécialisé en accessibilité numérique pour :

- Effectuer une revue accessibilité des maquettes graphiques ;
- Réaliser une recette accessibilité des différents lots lors de la phase de développement, avec création de tickets dans JIRA ;
- Auditer le site finalement mis en production avec le RGAA.

Cet accompagnement a permis une prise en compte de l'accessibilité dans une démarche continue et de montée en compétences des équipes.

Aussi, pour tout nouveau projet, L'Etudiant souhaite :

- Que l'accessibilité numérique soit une exigence rappelée dès les phases de *discovery* et de *delivery* du design ;
- Que l'accessibilité soit intégrée dans les *user stories* ;
- Que les développeurs aient le réflexe d'intégrer les bonnes pratiques, en se basant au maximum sur des composants existants du design system ;
- Que les *product owners* effectuent des tests d'accessibilité avec NVDA notamment.

Tests utilisateurs avec des personnes en situation de handicap

L'Etudiant effectue des tests utilisateurs sur certains parcours jugés comme critiques sur son site letudiant.fr. Ces tests sont réalisés via une société externe spécialisée, au travers de 200.000 utilisateurs inscrits depuis le site et qui ont donné leur consentement pour être panelistes.

Des tests et entretiens en visioconférences sont réalisés en interne, avec des utilisateurs, avec l'outil Maze.

A date, aucun test utilisateur n'a été spécifiquement réalisé avec un panel d'utilisateurs en situation de handicap. Une vigilance sera mise en place sur les prochains tests utilisateurs afin d'identifier des éventuelles remontées d'utilisateurs avec des besoins spécifiques.

Évaluations de conformité et audits réguliers

Par la mise en place de ce schéma pluriannuel, L'Etudiant a vocation à poursuivre des évaluations de conformité sur son patrimoine numérique, démarche lancée en 2025.

Ainsi, L'Etudiant a listé les services numériques concernés par ce schéma pluriannuel de mise en accessibilité : le périmètre est détaillé à la fin du document.

Aussi, des audits de contrôle pourront être menés suite aux correctifs d'accessibilité pour mesurer les nouveaux taux de conformité et les publier au sein des déclarations d'accessibilité.

Mesures correctives et calendrier de mise en conformité

Planification des mesures correctives

Après chaque audit de conformité réalisé sur un service numérique, L'Etudiant mettra en place un plan de mesures correctives. Ce plan vise à corriger les problèmes d'accessibilité.

L'impact utilisateur des non conformités décelées lors des audits sera notamment pris en compte dans la planification des mesures correctives, au vu des usages les plus fréquents, selon l'application concernée.

Le calendrier précis de mise en œuvre sera précisé dans les différents plans annuels.

Mesures d'accessibilité non obligatoires

L'Etudiant souhaite donner la priorité à la mise en conformité de ses services numériques au regard des critères réglementaires dans le cadre de ce premier schéma pluriannuel d'accessibilité numérique.

Pour autant, afin de garantir une compréhension de sa communication auprès de tous les publics, L'Etudiant a engagé une démarche proactive pour l'instauration d'un langage clair et simplifié.

Depuis 2022, L'Etudiant a également fait le choix d'une police d'écriture, pour le corps de texte, réalisée par l'Institut Braille afin de garantir une meilleure lisibilité pour les personnes malvoyantes : *Atkinson Hyperlegible*.

Périmètre fonctionnel

Service numérique	URL d'entrée	Taux de conformité	Commentaire
Site L'Etudiant.fr	https://www.letudiant.fr/	53,03%	Audit réalisé en 2025, déclaration publiée
Educpros	https://www.letudiant.fr/educpros/	-	Refonte possible en 2026
Trendy	https://trendy.letudiant.fr/	-	Arrêt envisagé du site
Job Stages	https://jobs-stages.letudiant.fr/	-	Solution externe
Site corporate	https://pro.letudiant.fr/	-	Solution externe
Site carrières	https://carriere.letudiant.fr/	-	Solution externe
Site des salons	https://www.letudiant.fr/etudes/nos-salons-passes.html	-	Solution externe : un site par salon
Blogs Educpros	https://www.letudiant.fr/educpros/blogs.html	-	Solution externe
Futurness	https://futurness.com/	-	Solution externe